

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Ile-de-France

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Île-de-France

**SERVICE GESTIONNAIRE :** DRIETS IDF - Service FSE

**CODE ET INTITULE :** IDF-AGD1690 Ile-de-France\_FSE+ 2025-2027 De l'inclusion à l'emploi : Favoriser l'insertion et le maintien en poste des personnes en situation de handicap

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- 1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés
- 2.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale
- 2.f Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées
- 4.d Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Toute personne morale, privée ou publique, intervenant dans le cadre des actions éligibles.

Les structures auront la possibilité de postuler en consortium sous forme de chef de file.

Un guide sur la gestion des opérations chef de file est disponible sur la plateforme Confluence : [21-27] Guide des procédures\_Opération chef de file - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 1 000 000 €**

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 30/06/2025**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 30/10/2025**

### **DESCRIPTION ET CONTEXTE :**

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France de continuer à favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et des vulnérables et exclus en cohérence avec le cadre défini par les règlements européens et le Programme national (PN) FSE+ 2021-2027.

Ce document comprend les critères de sélection et l'ensemble des conditions d'éligibilité des projets déposés sur cet appel à projets (règles communes et règles spécifiques, calendrier de dépôt des dossiers, obligations des bénéficiaires, indicateurs de résultats et de réalisation).

Les orientations déclinées dans les différents appels à projets portés par la DRIEETS IDF définissent, pour la période considérée, le cadre dans lequel doivent être construits les projets et doivent être déposées les demandes de subvention bilatérale. Ces orientations s'inscrivent dans le contexte de l'Île-de-France et ont pour objectif une mobilisation du FSE+ en lien avec les priorités de la stratégie régionale dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Elles visent également à anticiper au mieux les prochaines mutations et les disparités territoriales, pour soutenir l'insertion durable des publics les plus éloignés de l'emploi, en situation ou en risque d'exclusion économique et sociale, notamment en lien avec les politiques de lutte contre les discriminations, et les enjeux de la transition écologique, énergétique et du numérique. Enfin, les actions devront s'articuler avec la mise en place des réseaux pour l'emploi en Île-de-France et contribuer à des initiatives structurantes pour l'insertion et l'accès à l'emploi dans la région.

Le FSE+ intervient en complément des financements nationaux et ne s'y substitue pas. Les projets sélectionnés peuvent recevoir à la fois un financement national (contreparties nationales) et européen (FSE+). La participation de l'Union européenne (UE) doit représenter une valeur ajoutée, en permettant de cofinancer des opérations qui n'auraient pas pu être mises en œuvre sans cette participation et des actions présentant un caractère structurant, de manière à accroître l'effet levier du FSE+ au regard des dispositifs de droit commun. La participation du FSE+ est enfin mobilisée en priorité au profit de projets développant des approches innovantes.

### **Favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap : une priorité d'action à l'échelle des territoires**

Le présent appel à projets porte l'ambition d'une réponse adaptée à la situation des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies de longue durée, en matière d'insertion sociale et professionnelle. Il s'inscrit dans une volonté forte de garantir, pour toutes et tous, un accès équitable à l'emploi et à la formation, en cohérence avec les principes européens de non-discrimination et les orientations nationales en faveur du droit commun.

Pour ce faire, il prévoit le déploiement d'actions spécifiques permettant « d'aller vers » ces publics souvent éloignés de l'emploi, peu ou pas accompagnés dans un parcours d'insertion classique, et



confrontés à des freins multiples : difficultés d'accès à la formation, adaptation des postes de travail, manque de reconnaissance administrative du handicap, faible mobilité ou encore stéréotypes persistants.

L'objectif est de proposer à ces personnes des temps de remobilisation, ainsi que, le cas échéant, des parcours d'accompagnement socio-professionnel renforcés, afin de favoriser leur intégration dans les dispositifs de droit commun, leur retour à l'emploi ou leur entrée en formation. Ces parcours devront s'articuler avec les ressources existantes sur les territoires : entreprises adaptées, ESAT, dispositifs d'emploi accompagné, ou encore l'apprentissage, aujourd'hui encore trop peu mobilisé par les jeunes en situation de handicap.

Une attention particulière sera portée à différents publics qui se divisent en fonction des différentes priorités du FSE+ :

- publics de plus de 30 ans (Priorité 1) ;
- aux jeunes de moins de 30 ans (priorité 2) ;
- aux proches aidants, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans une perspective plus inclusive (priorité 4).

Il s'agira de promouvoir des environnements professionnels stables, durables et ouverts à la diversité, en vue non seulement de favoriser l'accès à l'emploi mais aussi de sécuriser le maintien dans l'emploi pour les personnes concernées.

En Île-de-France, où 6,2 % des demandeurs d'emploi relèvent de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) au troisième trimestre 2023, la situation reste préoccupante : alors que le nombre global de demandeurs d'emploi baisse, celui des bénéficiaires de l'OETH continue d'augmenter (+0,4 % en un an entre 2020 et 2023). Cette dynamique souligne l'urgence de renforcer l'action publique et partenariale, en ciblant les leviers d'autonomie et d'employabilité, notamment par la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), qui reste la principale voie d'accès à l'OETH.

Le handicap, dans la diversité de ses formes et de ses reconnaissances administratives, ne peut plus constituer un obstacle systémique à l'emploi. Il doit au contraire être considéré comme un facteur de mobilisation collective, à la croisée des enjeux d'équité, de justice sociale et d'innovation sociale

**THÈME :** Handicap, Aidants